

Le règlement sur les produits chimiques n°1907/2006, appelé aussi règlement REACH, applicable depuis le 1^{er} Juin 2007, exige la fourniture de fiches de données de sécurité seulement pour les substances dangereuses et les préparations classées ou contenant une substance classée à plus de 1% ou ayant une valeur limite d'exposition communautaire.

Or les plafonds en plâtre sont des articles non soumis à la fourniture obligatoire de fiche de données de sécurité.

Placoplatre souhaite néanmoins fournir à ses clients une déclaration volontaire de données de sécurité afin d'informer des précautions à prendre lors de l'utilisation de ses produits.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit : Plafonds en plâtre
Nom commercial (gamme) : Gyptone[®], Gyprex[®], Rigitone[™]

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de l'article : Plafond démontable/non démontable acoustique et décoratif

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PLACOPLATRE
34 avenue Franklin Roosevelt
92150 Suresnes
Tel 01.46.25.46.25
Email : placoinfo@saint-gobain.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

Les plafonds en plâtre ne contiennent aucune substance listée dans l'annexe XIV du Règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Les plafonds en plâtre contiennent principalement des matières minérales (sulfate de calcium dihydrate) et sont recouvertes d'un carton et d'une voile acoustique ou d'un papier vinyl pour les plafonds Gyprex[®].

SECTION 4: Premiers secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais.
Se moucher le nez pour évacuer les poussières.
En cas de toux et d'essoufflement léger : Consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver doucement à l'eau savonneuse.
En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.
Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées.
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion : Ne jamais tenter de faire vomir.
Rincer la bouche à l'eau.
Consulter un médecin en cas de malaise.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Les plafonds en plâtre sont classés A2-s1,d0 (très faible contribution au feu), à l'exception du plafond Gyptone[®] Curve classé B-s1, d0.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles : se référer aux mesures de protections énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : techniques mécaniques (balayage, aspiration).

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les plafonds en plâtre doivent être stockés à l'abri des intempéries, des chocs et des salissures et éloignés de toute source de combustion.

Déclaration volontaire de données de sécurité

Plafond en plâtre

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Plafond en plâtre		
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³ Poussière totale (Poussières réputées sans effet spécifique) 5 mg/m ³ Poussières alvéolaires (Poussières réputées sans effet spécifique)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: En cas de formation de poussières par un traitement mécanique (ponçage, sciage etc.), ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux. Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et poussières sous les valeurs limites d'exposition aux poussières, alors porter des masques respiratoires. Eviter l'inhalation de poussières.
Protection des mains	: Gants de protection Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374 Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant.
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection des voies respiratoires	: En cas de dépassement des limites d'exposition : Appareil respiratoire avec filtre P1.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:
Apparence	: Solide (plaque rigide)
Couleur	: Aspect gris ou blanc
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Non applicable
pH	: Entre 6 et 9 (en suspension)
Point de fusion	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable (substance inorganique)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Le produit n'est pas inflammable
Limites explosives	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Non applicable
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Densité	: Environ 80 kg/m ³
Solubilité	: 2 g / l à 20°C pour le sulfate de calcium dihydrate
Log Pow	: Non applicable (substance inorganique)
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Les plafonds en plâtre sont stables dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 11: Informations toxicologiques

A notre connaissance, les plafonds en plâtre ne sont pas toxiques.

SECTION 12: Informations écologiques

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les plafonds en plâtre.

Déclaration volontaire de données de sécurité

Plafond en plâtre

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Ne pas déverser dans les égouts, ni dans les cours d'eau. Les emballages telles que les housses ou les palettes sont également recyclables à condition d'être acheminés à minima vers un centre de tri opérationnel.
- Code déchets : 17 08 02 (matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01 (c'est-à-dire non contaminés par des substances dangereuses)).

SECTION 14: Informations relatives au transport

Les plafonds en plâtre ne sont pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
Exempté du classement et de l'étiquetage transport

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.